

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2078

présenté par
Mme Bareigts, rapporteure

ARTICLE 62

À l'alinéa 3, rédiger ainsi le début de la dernière phrase :

« Si les dispositions conduisent à une évolution significative des charges de service public ... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.